

ami veut peut-être parler de la hausse de l'indice du coût de la vie au cours du mois de juillet par rapport à juin. Il se rappellera sûrement que l'indice accuse habituellement une hausse sensible au cours de ce mois. Dans le cas présent, l'augmentation est presque entièrement attribuable à la majoration du coût des denrées alimentaires. Tous ceux qui connaissent quelque peu l'industrie agricole savent pour quelle raison cette hausse se produit à cette époque de l'année.

L'hon. M. Ricard: Une question complémentaire. Le ministre ne sait-il pas que la hausse de l'indice du coût de la vie, ce mois-ci, est surtout attribuable au prix élevé des loyers?

L'hon. M. Gordon: C'est tout le contraire, monsieur l'Orateur. L'indice du prix des aliments a augmenté de 2.2 p. 100 ce mois-ci et cela explique entièrement, ou presque, la hausse de l'indice du coût de la vie.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PRÊTS AUX ÉTUDIANTS—PARTICIPATION DE L'ALBERTA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre ou au ministre des Finances s'ils ont appris officiellement ou officieusement de l'Alberta que cette province ne voulait pas participer à la Caisse de prêts aux étudiants?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur. Je m'enquerrai auprès de mon collègue, mais je ne crois pas que le ministre des Finances ait reçu de communication.

L'hon. M. Lamberi: Une question supplémentaire. Je voudrais attirer l'attention du premier ministre sur une nouvelle publiée dans le *Journal d'Edmonton* du vendredi 7 août, d'après laquelle le ministre de l'Instruction publique aurait déclaré que la province ne participerait probablement pas à ce programme, car les prêts consentis par la Caisse reine Élisabeth dans cette province portent un intérêt de 3½ p. 100 tandis que les prêts consentis en vertu du régime fédéral porteront peut-être un intérêt de 5½ p. 100.

Le très hon. M. Pearson: J'espère avoir le plaisir de voir le premier ministre de l'Alberta mercredi ou jeudi prochain et je lui poserai volontiers cette question.

PRÊTS AUX ÉTUDIANTS—FORMALITÉS DE LA DEMANDE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, étant donné que certains étudiants se sont enquis de la méthode à suivre pour

obtenir un emprunt, je voudrais demander au ministre des Finances si son ministère dispose de formules déjà imprimées indiquant la marche à suivre par ces étudiants? Sinon, quand compte-t-il qu'elles seront prêtées

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai dit à la Chambre à la fin de la semaine dernière, et dans un communiqué aux journaux la semaine précédente, que l'on ne s'attend pas à ce que la méthode officielle soit prête sous une forme détaillée pour tout le pays avant la fin août. Entre-temps, les étudiants se sentiront libres vraisemblablement de discuter de la question avec l'Office provincial de prêts ou de s'adresser aux universités où ils espèrent s'inscrire ou sont déjà inscrits. Je compte obtenir une brochure, comme je l'ai dit la semaine dernière, englobant l'ensemble de la méthode; mais pour cela il faudra attendre des discussions ultérieures avec les autorités provinciales qui doivent débuter dans une semaine.

LES PENSIONS

RÉGIME FÉDÉRAL—VEUX DE LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de demander au premier ministre s'il a reçu un compte rendu de la conférence des premiers ministres provinciaux qui vient de se terminer à Jasper au sujet, surtout, de la discussion qu'ont eue les premiers ministres relativement aux divers programmes de pensions, les rendant transférables et ainsi de suite? Ce programme peut-il cadrer, si je puis employer à nouveau l'expression, avec le régime de pension du Canada dont on nous a communiqué aujourd'hui le Livre blanc?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les premiers ministres se sont entretenus de la transférabilité des programmes privés, ce qui diffère tout à fait de ceux dont il est question dans le Livre blanc.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

REVISION DES ARRANGEMENTS FISCAUX ET DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'IMPÔT

La Chambre, formée en comité, sous la présidence de M. Lamoureux, passe à la suite de la discussion interrompue le vendredi 7 août sur le bill C-111 présenté par M. Gordon et ayant pour objet la révision de certains arrangements fiscaux avec les provinces et l'adaptation des arrangements fiscaux et des dispositions relatives à l'impôt qu'entraîne le